

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

À Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

À Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Éducation.

Industrie.

Progres.

PARAISANT LES MARDI ET VENDREDI

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

(Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire, par an, en avance.	21 00
Abonnement à l'Album Musical, Littéraire et Musical, par an, en avance.	21 00
Aux deux publications réunies, par an, en avance.	42 00
PRIX DES ANNONCES.	
Six lignes et au-dessous, premier insertion.	25 00
Dix lignes et au-dessous, première insertion.	35 00
Au-dessus par lignes.	40 00
Toute insertion subséquente, le quart du prix (Affecter les lettres.)	

CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

AVIS.

LES Soussignés, étant propriétaires de pas moins de LIGNE CINQUANTE parts, dans le capital de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE convoquent par le présent une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE des actionnaires dans la dite compagnie, qui sera tenue aux BUREAUX DE LA COMPAGNIE, No. 18. Petite rue St. Jacques, dans la cité de Montréal, SAMEDI, le VINGT-DEUXIÈME jour du courant, à DEUX heures P. M. précises, pour prendre en considération l'état des affaires de la dite compagnie, et décider sur l'expédition des mesures à la construction du chemin, ou de prendre des mesures pour l'abandon légal de l'entreprise.

On doit remarquer que cette assemblée est convoquée au lieu de celle qui devait se tenir le 17 courant, date qui n'a pas été considérée trop prochaine, par rapport au résultat qu'on doit attendre de l'Assemblée Publique qui aura lieu le 10 du courant, et parcequ'elle ne remplit pas l'avis légal exigé par l'Acte d'incorporation.

- G. MOFFATT,
- JOHN FROTHINGHAM,
- WILLIAM TWINGAME,
- THOMAS URE,
- COLLIS ROSS & Co.,
- JOHN TORRANCE & Co.,
- JOHN YOUNG,
- CARTEER, COWAN & Co.,
- JOSEPH JONES,
- T. A. STAYNER,
- COWAN & CROSS,
- THOS. KAY & Co.,
- TAIT, FOWLER & Co.,
- D. L. MACPIERON,
- ROBERT ARMOUR.

Extrait des minutes du Bureau des Directeurs de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, lundi le 3 août 1846.

Yu qu'à une assemblée Générale Spéciale des actionnaires de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE, tenue au HOTEL D'ALEY, dans cette Cité, le 20 ultimo, il a été résolu que des efforts redoublés seraient faits pour acquiescer à l'entreprise plus étendue que celle que l'on a pu avoir jusqu'à présent, jusqu'à ce qu'une autre assemblée Générale de la Compagnie soit convoquée pour décider expressément si l'ouvrage sera commencé, ou si la Compagnie légalement dissoute, et il est expédient de faire connaître que dans le cas où l'entreprise serait abandonnée, l'on n'exigera aucune contribution pour défrayer les dépenses, de la part des souscripteurs acceptés depuis le 30 ultimo. Ainsi qu'il suit :

Résolu. — Que dans le cas où il serait déterminé, à la prochaine Assemblée Générale Spéciale des actionnaires, de dissoudre la Compagnie, les souscripteurs aux parts, depuis le 30 du mois dernier, seront exempts de payer aucun montant ou contribution pour défrayer les dépenses encourues par la Compagnie.

Par ordre,
THOMAS STEERS,
Secrétaire et Trésorier.
Bureau de la Cie., C. F. St. et A.
Montréal, 7 août, 1846.

SITUATION DEMANDEE.

LES personnes qui désireraient avoir une personne L fournie de bonnes recommandations, soit dans un bureau de poste soit dans un greff, soit dans aucune autre officine pourrnt s'informer au bureau de la Revue Canadienne.

Montréal 4 août 1846.

Établissement à vendre.

MAISON, caves et glacière, cours, jardins, écuries, colonnier et autres dépendances au village de la paroisse St. Benoît. Ensemble, ou séparément, plusieurs autres emplacements dans le même village, un verger et diverses prairies, terres et forêts dans la même paroisse. Titres incontestables.

Conditions faciles, une partie du prix exigée comptant le reste payable en neuf ou dix années.

S'adresser sur le lieu à M. Girouard.
St. Benoît, 11 août, 1846.

AVIS.

LA Société ci-dessus existante entre HUDON, LEROUX et ROBILARD, marchands, rue St. Paul, est dissoute de ce jour, de consentement mutuel, entre le dernier et les deux premiers. MM. Hudon et Lesieur, continuent leurs affaires au même lieu.

Montréal, 24 juillet, 1846.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES propositions seront reçues par le soussigné, en son étude, Grande rue du Faubourg St. Joseph, d'ici au 26 AOUT courant, pour l'érection d'une Maison d'école, soit en Briques ou en Bois, à être bâtie au Côteau St. Pierre, en la municipalité de St. Pierre, paroisse de Montréal, le tout suivant plan et devis.

Par ordre des Commissaires,
J. B. HOULE,
Secrét. — Trés.

Montréal, 13 août 1846.

A VENDRE,

1000 BOISTES DE VITRES d'Allemagne, 6 1/2 x 7 1/2 x 8 1/2, et assortis jusqu'à 18x24.

100 Caisnes grandes vitres, 28x38 et autres mesures.

— AUSAÏ :
Un assortiment de Peinture à l'Huile sèche, de différentes couleurs.

JESSE JOSEPH,
Rue St. Sacrement, n. 6.

Montréal, 14 août.

En vente à la Librairie Canadienne D'E. R. FABRE & Cie.

LE Jardin des Plantes, description et mesure des Mammifères de la ménagerie et du Muséum d'histoire naturelle; précédé d'une notice historique, géographique et descriptive du jardin, par M. Jules Janin. Illustré et accompagné de 110 sujets d'histoire naturelle et de 110 culs de lampe, gravés sur cuivre et imprimés dans le texte; de 53 grands sujets gravés sur bois et imprimés à part, offrant les vues les plus remarquables du JARDIN des PLANTES etc., etc.

Par Boitard
1 vol. gd, in 8o.
Rue St. Vincent No. 3.

18 août.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

AVIS.

LA SOCIÉTÉ, qui existait entre les Soussignés connue sous les nom et raison de N. & F. CINQ-MARS, a été de ce jour dissoute, d'un consentement mutuel. Les affaires de la dite Société seront à l'avenir continuées par N. CINQ-MARS; ceux envers qui la dite société est endettée devront s'adresser au dit NOEL CINQ-MARS, pour être liquidés, de même ceux qui doivent à la dite société devront payer à NOEL CINQ-MARS, seul autorisé à donner quittance.

NOEL CINQ-MARS,
P. CINQ-MARS.

Montréal, 18 août 1846.

LA BANQUE DU PEUPLE, AVIS.

LES Actionnaires de cette Institution, sont notifiés par le présent, qu'un DIVIDENDE SEMI-ANNUEL de 3 1/2 PAR CENT (trois et demi) a été déclaré et sera payable, et après le 1er SEPTEMBRE prochain. Les livres du transport seront fermés depuis le 16 août courant, jusqu'au 1er septembre prochain.

Par ordre des directeurs,
B. H. LEMOINE,
Crisier.

Montréal, 14 août, 1846.

AVIS

LES personnes qui désirent contracter avec le BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS pour fournir du BOIS SCIE, pour le chemin de pontage de Granby à Chambly, pourrnt louer plusieurs moulins à Scie et des pouvoirs d'eau dans la paroisse St. Césaire, Seigneurie Debaratz, en s'adressant au Bureau Seigniorial au dit lieu de St. Césaire.

Montréal, 18 août 1846.

ÉCOLE COMMERCIALE DE BONSECOURS.

L'ÉCOLE COMMERCIALE de Notre-Dame de Bonsecours s'ouvrira MARDI le premier de Septembre prochain.

H. C. SHARING.

Montréal, 14 août.

Sauce de l'Empereur de Russie.

CETTE SAUCE, récemment importée de la Russie, est d'un goût délicieux, et surpasse toute autre de délicatesse. Elle peut être employée dans presque tous les mets pour leur donner un excellent goût.

S. J. LYMAN,
Chimistes, Place d'Armes.

10 juillet.

VENTES par ENCAN.

VENTES A L'ENCAN.

LUNDI, le 24 du courant, seront vendus par Encan Public, à la résidence du soussigné, No. 28, rue St. Antoine, Faubourg St. Antoine, tous les MEUBLES DE MENAGE et autres appartenant à la succession de feu DAVID MILLER, déc., Notaire Public, consultant en Tables, Chaises, Couchettes, Lits de Plumes, Tipis, Poëles de cuisine et autres, Linge et Hardes.

— AUSAÏ :
Une petite collection de Livres.

La Vente à DIX heures.

H. S. PORTFOUS,
Crautier.

18 août.

Par J. D. Bernard.

VENTE ETENDU DE VINS EN BOUTEILLES, EAU DE VIE, LIQUEURS, &c.

AUX Magasins du soussigné, LUNDI prochain, le 24 du courant, sera vendu par Encan Public, par Catalogue, le restant de VINS EN BOUTEILLES, EAU DE VIE, LIQUEURS, &c., &c., appartenant à la succession de M. FELIX DE MONTRAVEL. Les particularités seront données dans un autre avis séparé.

Conditions libérales.

La Vente à DEUX heures

J. D. BERNARD,
Joucteur.

18 août.

QUÉBEC ET SES ENVIRONS.

LE 28 AVRIL 1760.

Aucune ville de l'Amérique n'est plus riche en souvenirs que l'ancienne capitale du Canada, Québec et ses environs; c'est une terre classique pour le voyageur. Il est à peine un point de ces campagnes si calmes, si champêtres si pittoresques que l'on aperçoit de nos murailles, de quelque côté que l'on se tourne, qui n'ait été signalé par un combat et teint du sang canadien et encore plus de celui de l'ennemi. Dans nos anciennes guerres avec les anglais quatre batailles ont été livrées sous nos murs : l'une à la Canardière en 1690; une autre à Montmorency le 31 juillet 1759; et une troisième sur les plaines d'Abraham le 13 septembre suivant, et une quatrième dans les mêmes plaines le 28 avril 1760. La ville elle-même dans les intervalles de ces trois dernières batailles fut bombardée, détruite au deux tiers et soutint deux sièges.

Les souvenirs historiques sont, comme chacun sait, d'éducation ou de destruction; ils rappellent des œuvres de guerre; les dernières sont celles qui nous captivent le plus; l'homme est ainsi fait et la vie est d'ailleurs si rempli d'événements tragiques jusqu'à la mort qui est le dernier, que son imagination aime volontiers à revenir sur ces images.

Chaque jour ajoute quelque chose à l'intérêt de notre ville. Hier c'était les débris d'un des vaisseaux de l'illustre navigateur qui découvrit le Canada, que l'on trouvait enfoncé dans le lit de la rivière St. Charles, aujourd'hui ce sont les restes des braves morts en combattant pour leur patrie qui viennent se révéler à nous pour fixer un point historique embrouillé par la confusion et la négligence des chroniqueurs.

Le lieu de la bataille du 28 avril ne nous était pas exactement connu, les uns le mettaient à Ste. Foy, les autres à Sillery. Les canadiens ignoraient où leurs ancêtres avaient si glorieusement combattu pour l'indépendance nationale de leur pays; c'était un oubli, il faut l'avouer, qui dénotait un patriotisme assez peu soigneux à l'endroit d'une chose sur laquelle tous les peuples sont ordinairement très sensibles; mais M. Garnier vient de réparer les torts de l'indifférence à ce sujet, et si l'anglais se promène aujourd'hui avec un juste orgueil au pied de la colonne de Wolfe dans les plaines d'Abraham, le Canadien pourra aussi lui désormais trouver dans ces champs célèbres des souvenirs aussi glorieux pour son courage et bien propres à nourrir dans son cœur le culte du passé.

Les mémoires manuscrites du général de Lévis qui fut depuis maréchal de France, qui commandait les français le 28 avril, désignent clairement le champ de bataille. L'authenticité de ce manuscrit qui appartient à M. J. Viger de Montréal, est confirmée par la dépêche que le général français écrivait au ministre à Paris après la victoire; la relation qu'il fit de l'engagement est presque mot pour mot la même dans les deux documents. L'aile droite de son armée s'étendait jusqu'à une redoute près d'un bois clair en avant de l'anse du Poulon; c'est le petit bois de pin qui joint l'hippodrome derrière la mai-

son de Marchemont. La gauche était appuyée à la maison de Dumont, où il y avait un moulin à vent. M. Garneau s'est assuré que la terre de Dumont appartient maintenant à la famille Tourangeau; elle est située entre celles de MM. Leyscraft et Brown, au nord du chemin de Ste. Foy à une demie lieue des remparts de la ville.

Les troupes anglaises retraitées de l'église de Ste. Foy et du Cap-Rouge le 27 avril, s'arrêtèrent à cette maison vers le soir, escarmouchèrent avec l'avant garde française, et l'abandonnèrent dans la nuit. Au point du jour le 28 cinq compagnies de grenadiers de cette avant garde en prirent possession. Le général Murray étant sorti de Québec avec toute l'armée dont il pouvait disposer, se hâta d'attaquer cette avant-garde avant que le gros de l'armée française l'eût rejointe, et après un combat obstiné la maison fut reprise. Deux brigades françaises arrivant sur ces entrefaites, marchèrent au secours des grenadiers qui s'emparèrent pour la deuxième fois de la maison et du moulin malgré le feu le plus meurtrier des mousquetiers, de boulets et de mitraille, et s'y maintinrent jusqu'à la fin de l'action. Le 15e, le 48e et le 2d bataillon du 60e régiment anglais, attaquèrent cette position avec l'infanterie légère du major Dalling et plus de 15 bouches à feu. Les grenadiers français y périrent presque tous.

La victoire fut décidée par une charge à la bayonnette de l'aile droite des français ordonnée par le général Lévis.

Il ne reste maintenant de la maison de Dumont que les fondations en partie recouvertes de gazon. A quelques pieds au sud se trouve le chemin de Ste. Foy, et à l'ouest un ruisseau le long de la terre de M. Brown. Le côté du ruisseau s'étant dégradé laisse presque à nu une partie d'une fosse remplie d'ossements humains parmi lesquels on a trouvé des débris d'armes. Sur cette fosse s'élevait un majestueux peuplier planté déjà depuis longtemps par des gens qui ignoraient probablement ce qu'il y avait dessous et qui sert à présent comme de monument aux restes des guerriers qui reposent sous son ombrage.

Dans cette bataille d'Abraham les Anglais étaient environ 4000 hommes (1) et les français 5000. Plus de deux cents hommes furent tués et blessés des deux côtés, dont 103 officiers français et canadiens suivant une liste minutive attachée au manuscrit dont on parle plus haut; elle fut la dernière livrée dans cette guerre, et pour la France ou Canada comme le dernier éolat que jette un feu avant de s'éteindre.

(1) Suivant Mante et Knox la garnison de Québec était dans l'automne de 7300 hommes; près de 1000 seraient morts dans l'hiver, et 2000 environ malades et convalescents; auraient été incapables de servir; mais il paraît que M. Garneau a trouvé des pièces dans les archives qui portent cette garnison à 8204 hommes le 24 décembre sans compter les officiers et les revenus au nombre d'une centaine; et à 7714 le 21 avril, ce qui ferait dans les quatre mois une mortalité de près de 500 hommes ou de plus de 4h. par jour; Knox dit qu'en février il en mourut 2 ou trois par jour.

FEUILLETON DE LA REVUE CANADIENNE.

LE MYOSOTIS.

En 1809 il y avait au 12e régiment de ligne, alors en garnison à Strasbourg, un sergent du nom de Pierre Pitois, qui était de cette portion demi-sauvage, demi-civilisée de la Bourgogne, connue sous le nom de Morvan, et que ses camarades n'appelaient que Pierre *Avalé-tout-cru*. C'était un brave dans toute l'acceptation du mot, et comme on disait au régiment, un dur-à-cuire. Toujours le premier et le dernier au feu, il passait pour n'aimer que deux choses au monde: l'odeur de la poudre et le sifflement des balles. Ceux qui l'avaient vu sur un champ de bataille, alors que l'œil ardent, la moustache hérissée, les narines ouvertes, il se précipitait au plus épais de la mêlée, avaient coutume de dire que le carnage était le bal de Pierre *Avalé-tout-cru*.

Or, un beau jour notre ami Pierre s'avisait d'adresser à son colonel une lettre par laquelle il demandait un congé pour aller soigner sa vieille mère, qui était dangereusement malade; il ajoutait que son père, âgé de soixante-dix-huit ans et paralitique, ne pouvait donner aucun soin à sa pauvre femme; il promettait de revenir aussitôt que la santé de sa mère serait rétablie.

Le colonel fit répondre à Pierre Pitois que d'un moment à l'autre le régiment pouvait recevoir l'ordre d'entrer en campagne, et qu'il n'y avait à espérer ni congé ni permission.

Pierre Pitois ne réclama pas.

Quinze jours s'écoulèrent; une seconde lettre parvint au colonel.

Pierre annonçait à son colonel que sa mère était morte avec le chagrin de n'avoir pas vu son fils auprès d'elle; elle aurait voulu, en bonne et tendre mère, lui donner une dernière bénédiction. Pierre sollicitait cette fois encore un

congé d'un mois; il disait ne pouvoir faire connaître le motif qui l'engageait à demander ce congé; c'était un secret de famille... Il suppliait instamment le colonel de ne pas lui refuser cette grâce.

La seconde lettre de Pierre n'eut pas plus de succès que la première; seulement le capitaine du pauvre soldat lui dit:

— Pierre, le colonel a reçu ton épître; il est fâché de la mort de ta vieille mère, mais il ne peut te donner la permission que tu sollicites, car demain le régiment quitte Strasbourg.

— Ah! le régiment quitte Strasbourg! et où va-t-il, s'il vous plaît?

— En Autriche. Nous allons visiter Vienne, mon brave Pitois; nous allons nous battre avec les Autrichiens... Ça te fait plaisir, n'est-ce pas?... C'est là que tu l'on donneras, mon brave!

Pierre Pitois ne répondit rien, il semblait plongé dans de profondes réflexions. Le capitaine le prit par la main, et, la lui serrant avec vigueur:

— Ah! ça, dis donc... est-ce que tu es sourd aujourd'hui? Je t'annonce qu'avant huit jours tu auras le bonheur de te battre avec les Autrichiens, et tu ne me remercies pas de la bonne nouvelle? et tu n'as pas seulement l'air de m'entendre?

— Si fait, mon capitaine, je vous ai parfaitement entendu, et je vous remercie beaucoup de votre nouvelle; je la trouve excellente,

— A la bonne heure,

— Si bien, donc, mon capitaine, qu'il n'y a pas moyen d'obtenir cette permission.

— Mais es-tu fou? Une permission?... la veille d'une entrée en campagne!

— Je n'y songeais pas... Nous sommes à la veille d'une entrée en campagne... Dans ces moments-là on ne donne pas de permission,

— On n'en demande même pas!

— C'est juste!... on n'en demande même pas; on aurait l'air d'un lâche... Aussi, celle que je voulais, je ne la demandepus; je m'en passerai.

— Et tu seras bien.

Le lendemain le 12e de ligne entra en Allemagne.

Le lendemain Pierre Pitois, dit *Avalé-tout-cru*, désertait.

Trois mois après, pendant qu'on se battait, après avoir recueilli dans les bannières de Wagram une ample moisson de gloire, finissait dans Strasbourg une entrée triomphale, Pierre Pitois était ignominieusement ramené au corps par la gendarmerie.

Bientôt un conseil de guerre s'assembla; Pierre Pitois fut accusé d'avoir déserté alors que son régiment allait se trouver face à face avec l'ennemi.

Ce conseil de guerre présenta un spectacle singulier d'une part, il avait un accusateur qui disait:

« Pierre Pitois, vous, un des plus braves soldats de l'armée, vous sur la poitrine duquel brille l'étoile de l'honneur, vous qui n'avez jamais encouru ni une punition ni un reproche de la part de vos chefs, vous n'avez pu quitter votre régiment, le quitter presque à la veille d'une bataille, sans avoir été entraîné par un motif puissant. Ce motif, le conseil demande à le connaître, car il serait heureux de pouvoir, sinon vous acquitter, il ne le dit ni le veut, mais du moins vous recommander à la bienveillance de l'empereur. »

D'autre part l'accusé répondait: « J'ai déserté sans raisons, sans motifs; je ne me repens pas. Si c'était à refaire, je recommencerais. J'ai mérité la mort; condamnez-moi! »

Puis des témoins vinrent, qui dirent: « Pierre Pitois a déserté, nous l'avons, mais

« nous ne le croyons pas. »

D'autres: « Pierre Pitois est fou; le conseil ne peut condamner un fou. Ce n'est pas à la mort, mais à l'hôpital qu'il faut l'envoyer. »

Peu s'en fallut que ce dernier parti fût adopté, car il n'y avait personne dans le conseil qui ne considérât la désertion de Pierre Pitois, dit *Avalé-tout-cru*, comme une de ces singularités en dehors des possibilités humaines que nul ne comprend, mais que tout le monde admet. Cependant l'accusé se montra si simple, si logique dans sa persévérance à réclamer une condamnation, ce fut avec une si audacieuse franchise qu'il déclara son crime, répétant sans cesse qu'il ne le regretta pas, la fermeté dont il fit preuve ressembla tellement à une bravade, qu'il n'y eut pas moyen de se réfugier dans la clémence. La peine de mort fut prononcée.

Lorsqu'on lui lut son arrêt, Pierre Pitois ne sourcilla pas. On l'engagea vivement à se pourvoir en grâce; il refusa.

Comme chacun devait qu'au fond de cette affaire il y avait quelque étrange mystère, il fut décidé que l'exécution de Pierre Pitois serait suspendue. Le condamné fut reconduit à la prison militaire; on lui annonça que, par suite d'une faveur toute spéciale, il avait soixante-douze heures pour présenter son recours en grâce; il prit les épaules, et ne répondit pas.

Or, voici qu'au milieu de la nuit qui précéda le jour fixé pour l'exécution, la porte du cachot de Pierre roula doucement sur ses gonds; un sous-officier de la jeune garde s'avança jusqu'au bord du lit de camp où dormait le condamné, et, après l'avoir contemplé quelque temps, l'éveilla. Pierre Pitois ouvrit de grands yeux, et regardant autour de lui:

— Ah! dit-il, c'est donc l'heure?... enfin!... — Non, Pierre, répondit le sous-officier, ce

n'est pas l'heure encore, mais bientôt elle sonnera.

— Et que me voulez-vous?

— Pierre, tu ne me connais pas, et moi je te connais; je t'ai vu à Austerlitz, et tu t'y es comporté un brave. Depuis ce jour-là, Pierre, j'ai conçu pour toi une vive et sincère estime. Arrivé d'hier à Strasbourg, j'ai appris ton crime et ta condamnation. Comme le gendarme de la prison est un de mes parents, j'ai obtenu de lui qu'il me fût permis de venir te dire: Pierre, celui qui va mourir regrette souvent de n'avoir pas près de lui un ami auquel il puisse ouvrir son cœur et confier quelque saint devoir à remplir... Pierre, si tu y consens, je serai cet ami...

— Merci, camarade, répondit Pierre d'une voix brève.

— N'as-tu rien à me dire?

— Rien.

— Quoi! pas un adieu pour ta fiancée, pour ta sœur?

— Une fiancée?... une sœur?... Je n'en eus jamais.

— Pour ton père?

Je n'en ai plus; il y a deux mois qu'il est mort entre mes bras.

— Pour ta mère?...

— Pour ma mère?... dit Pierre, dont la voix subit tout-à-coup une profonde altération pour ma mère!... Ah! camarade, ne prononcez pas ce nom, car ce nom-là, voyez-vous bien, je ne l'ai jamais entendu, je ne l'ai jamais dit dans mon cœur sans me sentir ému comme un enfant; et, dans ce moment, il me semble que si je parlais d'elle... — Eh bien? — Je pleurerai... Et pleurer ce n'est pas d'un homme! Pleure, continua-t-il avec exaltation, pleure quand je n'ai plus que quelques